

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026**

**OBJET DE LA DELIBERATION :** **BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVOUR) : FIXATION DES TARIFS**

**(DELIBERATION N° DL-2026-38)**

A la demande de M. le Président, M. Gilles CORMIGNON, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture, rappelle à l'Assemblée que, par délibération N° DL-2025-54 en date du 14 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT a fixé les tarifs applicables aux différentes activités et prestations assurées au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac (81500 St-Lieux-lès-Lavour).

Il ajoute qu'il est nécessaire de modifier la grille tarifaire afin de fixer les prix des produits suivants :

- Bouteille de jus de fruit 0,75 L
- Bouteille de bière sans alcool 33 cl
- Beignet « local »

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 2221-97,
- Vu sa délibération N° DL-2025-54 en date du 14 avril 2025 portant fixation des tarifs de la base de loisirs intercommunale Ludolac,
- Vu la grille des tarifs de la base de loisirs intercommunale Ludolac qui lui a été remise et est annexée à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 février 2026,
- Vu l'avis favorable de la commission Tourisme / Sport / Culture en date du 23 février 2026,
- Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs précités pour les adapter aux modifications de fonctionnement du service,
- Entendu l'exposé de M. Gilles CORMIGNON, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- FIXE les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, aux activités et prestations assurées au sein de la base de loisirs intercommunale Ludolac tels que détaillés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération,
- ABROGE, à compter de la même date, sa délibération N° DL-2025-54 en date du 14 avril 2025.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Président**

  
Gérard PORTES



**Le secrétaire de séance**

  
Gilles CORMIGNON



DEPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



**Rond-Point de Gabor**  
**81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE**  
☎ : 05.63.41.89.12

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50  
En exercice : 50  
Qui ont pris part à la délibération : 34  
Nombre de procurations : 06  
Date de convocation : 26 février 2026  
Date d'affichage : 26 février 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 mars 2026

Délibération N° DL-2026-38  
BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE LUDOLAC (81500 ST-LIEUX-LES-LAVAUUR) :  
FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

### Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	Mme Bénédicte PORTAL (Titulaire)
AZAS	-
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	-
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIIGNOL (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique REMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	-
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte AUBERT (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	-
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire)
TEULAT	Mme Sabine MOUSSON (Titulaire)
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Alain CAZENAVE (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Laurent LACOURT (Azas), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Jean-Claude RIGAL (*pouvoir à Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT*) (Labastide St-Georges), M. Gérard REX (Lacougotte-Cadoul), M. Jean-Marie VIDAL, M. Philippe VANTAUX, M. Bernard LAMOTTE, M. William RENAULT, Mme Isabelle LESPINARD (*pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT*) et Mme Sarah DEFAIS (*pouvoir à M. Michel BONHOMME*) (Lavaur), M. Xavier CRÉMOUX (*pouvoir à M. Pierre COMOY*) (Lugan), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Maxime COUPEY (*pouvoir à Mme Nathalie MARCHAND*), Mme Laurence SÉNÉGAS (*pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN*), M. Julien LASSALLE et M. Maxime LACOSTE (St-Sulpice-la-Pointe).

Présent également à la séance : M. Bruno REVERDY, Comptable public

Secrétaire de séance : M. Gilles CORMIGNON (Saint-Lieux-lès-Lavaur)

**TARIFS APPLICABLES AU SEIN DE LA BASE DE LOISIRS LUDOLAC (81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVOUR)**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, les tarifs applicables au sein de la base de loisirs intercommunal LUDOLAC (81500 Saint-Lieux-lès-Lavaur), seront les suivants :

DESIGNATIONS	TARN-AGOUT
<b>LOCATIONS ET ACTIVITES</b>	
Mini-golf (le club pour 1 heure environ)	4,00 €
Pour les groupes à partir de 8 personnes, le club	2,00 €
Raquette de Tennis (une heure)	2,00 €
Petit pédalo - 1 ou 2 personnes (la 1/2 heure 6€) 1 heure	8,00 €
Grand pédalo - 3 ou 4 personnes (la 1/2 heure 10€) 1 heure	12,00 €
Canoë ou Paddle 1 heure	8,00 €
Course d'orientation Carte A4	1,00 €
<b>BOISSONS</b>	
Café expresso/Thé chaud	1,50 €
Thé ou infusion glacé artisanale	2,00 €
Soft drink bouteille 33 cl	2,50 €
Bouteille de jus de fruit 1 L	5,00 €
Bouteille de jus de fruit 0,75 L	4,00 €
Verre de jus de fruit 25 cl	2,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €
Verre de Vin	2,50 €
Bouteille de vin	10,00 €
Bouteille de bière 33 cl	3,00 €
Bouteille de bière sans alcool 33 cl	3,00 €
Bière pression 25 cl	3,00 €
Bière pichet 1 L	10,00 €
Eau de source 1 L	1,50 €
Verre consigné	1,00 €
Verre CCTA	1,00 €
Pichet consigné	2,00 €
<b>GLACES</b>	
Pot ou cornet de glace 1 boule	2,50 €
Pot ou cornet de glace 2 boules	4,50 €
Pot ou cornet de glace 3 boules	7,00 €
<b>DIVERS</b>	
Baignet du lac	3,50 €
Biscuit sucrés à l'unité	1,00 €
Biscuits sucrés: 3 sablés ou carrés au choix	2,50 €
Biscuit sucré pour Formule (+1 Glace ou +1 Café/Thé)	0,50 €
Biscuits salés (paquet 120g)	4,50 €
Chips artisanale 125g	2,00 €
Chips artisanale 200g	3,00 €
Conserve tartinable 100g	4,00 €
Conserve gouter 100g	2,00 €
Crackers 100 g	3,00 €
Crackers 250 g	6,00 €
<b>REDEVANCES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Redevance forfaitaire d'occupation temporaire en soirée à partir de 18 heures	10,00 €
Redevance forfaitaire d'occupation temporaire en journée aux horaires d'ouverture public	5,00 €

\* Quelle que soit la durée

Délibéré et approuvé par le Conseil communautaire dans sa séance du 5 mars 2026.

**Le Président,**

**Gérard PORTES**